

Morale et politique de l'enfance

Présentation

Le thème de l'enfance n'a pas toujours été traité avec beaucoup d'égards par les grandes traditions philosophiques. Parfois évacué au motif que l'enfant serait, par définition, un être moral en devenir non encore doué de raison, il se retrouve abordé dans des textes épars et peu commentés. Pourtant, il paraît mériter une attention particulière. Non seulement les expériences comportementales nous démontrent-elles que l'enfant, loin d'être amoral, développe très tôt des capacités élémentaires de raisonnement éthique, mais il est également évident que l'enfance pose, de surcroît, de sérieux problèmes philosophiques qui gagnent à être rigoureusement explorés. Ce numéro spécial de la *Revue philosophique de Louvain* s'attelle à cette double tâche en en privilégiant les dimensions morales et politiques.

Cette publication représente le point d'aboutissement provisoire d'un travail de réflexion parti d'un problème spécifique, celui de l'absence de représentation politique de l'enfance. Nos démocraties modernes fondées sur l'égalité politique vivent un véritable paradoxe, généré par l'exclusion de catégories importantes de la population auxquelles est dénié l'un des droits élémentaires de la citoyenneté: le droit de vote. Outre les étrangers, avec des nuances importantes selon les pays et les élections, la principale de ces catégories exclues est celle des enfants. Comment donc peut-on garantir une prise en compte de leurs intérêts, alors que leur poids électoral est inexistant, si ce n'est par le biais très approximatif du vote de leurs parents? Comment éviter que le vieillissement de la population et l'élévation subséquente de l'âge de l'électeur médian n'aboutisse à un raccourcissement de l'horizon temporel des choix politiques, dommageable pour les plus jeunes d'entre nous¹? N'y a-t-il pas là, fondamentalement, des questions qui interpellent la philosophie politique, que ce soit sur le plan des principes comme sur celui

¹ Voir à titre d'illustration: «À Limoges, les retraités font de la résistance», *Libération*, 12 mai 1997 et «Ouderen eisen hun stem op», *De Morgen*, 5 mai 2006.

des conséquences possibles des réformes concrètes que ces principes impliqueraient²?

Au fur et à mesure de la progression de nos réflexions, des constats factuels pour le moins troublants sont venus s'ajouter à ces questions plus spéculatives. Comment peut-on expliquer, par exemple, que les enfants soient aujourd'hui, en moyenne, plus exposés au risque de pauvreté que les adultes? Serait-ce dû, précisément, à ce défaut de représentation politique? Une société qui, suivant des principes de justice souvent discutés par ailleurs, souhaiterait accorder une relative priorité aux intérêts et à la situation des plus défavorisés, ne devrait-elle par faire de la lutte contre la pauvreté des enfants un enjeu majeur³?

En vue de discuter ces interrogations théoriques et empiriques, nous avons convié des experts belges et étrangers à se réunir le 12 avril 2005 pour une journée d'étude tenue à l'Université catholique de Louvain, sur le thème des «Droits sociaux et politiques des enfants»⁴. Cette journée fut l'occasion d'échanges extrêmement instructifs entre philosophes, politologues, sociologues, économistes et acteurs politiques, à propos des questions soulevées plus haut. Il y est notamment apparu que les démocraties fondées sur le suffrage universel des adultes n'étaient pas tout à fait démunies quant à la prise en compte des intérêts des enfants, le mécanisme électoral ne constituant que l'un des vecteurs de contestation des décisions politiques⁵. Dans un même ordre d'idées, les données sur la pauvreté des enfants, remises en perspective comparée, ont permis de démontrer que les efforts particuliers entrepris par certains pays, dont la Belgique, s'étaient avérés payants.

² Cf. par exemple Van Parijs, Philippe (1999), «The Disfranchisement of the Elderly, and Other Attempts to Secure Intergenerational Justice», *Philosophy & Public Affairs*, 27 (4), pp. 290-333. Voir aussi Christiano, Thomas (2001), «Knowledge and Power in the Justification of Democracy», *Australasian Journal of Philosophy*, 19 (2), pp. 197-215.

³ Cf. par exemple Rainwater, Lee & Smeeding, Timothy M. (2003), *Poor kids in a rich country*, New York, Russell Sage Foundation.

⁴ Outre Daniel Weinstock et Karl Hinrichs, dont les contributions sont publiées dans ce numéro, et nous-mêmes, cette journée d'étude a notamment réuni Michel Dollé et Denis Clerc, membres du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale CERC (France), les parlementaires belges Nathalie de T'Serclaes, Clotilde Nyssens, et Yves Reinkin, ainsi que Joëlle Lacroix et Michel Torrekens, représentants de la Ligue des familles.

⁵ À propos de la contestation en démocratie, et des mécanismes destinés à en garantir la possibilité, cf. en particulier Pettit, Philip (2004), *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, Gallimard.

Malgré ce relatif optimisme, bon nombre de questions sont restées en suspens. Il nous a donc semblé important et utile de poursuivre le cheminement, notamment en opérant un retour sur des approches qui rendraient possible une mise en perspective philosophique rigoureuse des problèmes abordés. Ce sont ces approches qui composent l'essentiel de ce numéro de la *Revue philosophique de Louvain*. Certains textes, en particulier celui de Karl Hinrichs, sont directement liés au colloque d'avril 2005. D'autres, rédigés spécialement pour la présente publication, prolongent les discussions dans des directions parfois inattendues. Loin de se résumer aux actes d'une journée d'étude, ce numéro vise donc à alimenter la réflexion sur un thème dont la variété des implications surprendra et, nous l'espérons, inspirera le lecteur.

Dans la première contribution, «École et société», Alain Renaut montre le défi fondamental que représente la question de l'éducation pour une démocratie libérale et égalitaire. L'altérité de l'enfance a, en effet, ceci de spécifique qu'elle ne peut être réduite à celle d'un *alter ego*. Contrairement à la différence des genres qui ne s'oppose en rien à la reconnaissance d'une égalité des droits entre les hommes et les femmes, la relation de l'adulte à l'enfant est nécessairement une relation asymétrique. La vulnérabilité de l'enfant est telle qu'elle se reflète inéluctablement dans une inégalité en droits. L'altérité de l'enfant doit ainsi s'exprimer tant positivement dans la reconnaissance de droits spécifiques (à l'éducation notamment), mais aussi négativement en restreignant sa jouissance de certains droits (politiques tout particulièrement).

La mise en œuvre de ce droit à l'éducation est, précisément, l'objet de l'article de Daniel Weinstock, «La justice scolaire». Weinstock s'inscrit explicitement dans une perspective libérale-égalitaire inspirée de John Rawls, mais considère que la règle du «maximin», qui domine aujourd'hui les réflexions philosophiques sur la justice distributive, est difficilement applicable au système scolaire. Weinstock souligne les divers obstacles auxquels doit faire face ce fameux principe de différence, et indique qu'un égalitarisme strict s'impose en ce qui concerne les ressources investies par une collectivité pour l'éducation des enfants. Ceci ne doit pas empêcher qu'une place puisse être accordée au secteur privé dans l'offre de services scolaires, mais devrait permettre d'éviter les effets pervers, pour les enfants issus de milieux défavorisés, d'une trop grande dualisation de cette offre.

L'article de Karl Hinrichs, «Faut-il accorder le droit de vote aux enfants?», illustre, quant à lui, la nécessité, soulignée par Renaut, de

limiter certains droits politiques des enfants. Hinrichs propose une analyse détaillée de la question qui fut à l'origine de la journée d'étude du 12 avril 2005: le fait que les enfants n'aient pas de droits politiques est-il l'une des causes de leur plus grande exposition au risque de pauvreté? Son analyse est à resituer dans le contexte d'une surprenante proposition de loi débattue au Parlement allemand en 2004. Cette proposition entendait accorder à tout enfant, dès la naissance, le droit de vote! Toutefois, jusqu'à la majorité de l'enfant, ce droit aurait été exercé par ses représentants légaux. Hinrichs étudie les différents types d'arguments, repris dans la littérature scientifique, susceptibles d'appuyer cette proposition. Il estime cependant que ni les arguments déontologiques — l'enfant étant un citoyen doit jouir du droit de vote, son immaturité le rend seulement incapable d'exercer ce droit lui-même — ni les arguments conséquentialistes — baisser l'âge de l'électeur moyen favoriserait des politiques à plus long terme et la justice intergénérationnelle — ne sont convaincants. Plutôt que de chercher à garantir que les intérêts des enfants soient pris en considération en leur accordant un ersatz de droit de vote, il serait plus intéressant de développer des mécanismes de protection spécifiques. Par contre, la pertinence d'une baisse de l'âge requis pour voter à 16 ou 14 ans mériterait d'être sérieusement discutée.

Dans leur article «L'homoparentalité et la fonction du droit», Laurent de Briey et John Pitseys se sont intéressés à un autre débat parlementaire qui met en jeu notre représentation de l'enfance. La Chambre des représentants de Belgique, puis le Sénat de Belgique, ont décidé d'autoriser l'adoption d'enfants par des parents du même sexe. L'analyse de ce débat est l'occasion pour ces auteurs de s'interroger sur la fonction du droit dans une démocratie pluraliste. Selon eux, en effet, les arguments invoqués par les partisans comme par les opposants de la proposition montrent que le débat politique excède la seule question d'une égale reconnaissance de droits subjectifs et porte également sur l'affirmation de valeur que la collectivité souhaite promouvoir. Ce débat illustre ainsi concrètement l'actuelle controverse théorique entre les approches libérales et républicaines du politique.

La contribution de Tal Steinbrecher, «Arendt et l'enfant: entre la perte et le salut», consiste dans une relecture originale des travaux de Hannah Arendt. Celle-ci évoquait de façon frappante le contraste entre l'enfance, imprévisible et productrice d'inattendu, et le totalitarisme, prétendant à la maîtrise parfaite sur le monde. L'irréductible liberté de l'enfance, qu'il importe de préserver, ne saurait cependant être livrée à

elle-même. Il faut protéger l'enfant contre lui-même, voire protéger le monde contre l'irruption de l'enfance... Comme d'autres contributeurs, Steinbrecher revient donc sur la question de l'éducation, moment d'apprentissage de l'auto-limitation. De façon plus prospective, il aborde également le problème crucial de l'infantilisation des adultes, particulièrement dommageable dans nos régimes politiques devenus démocraties «de l'émotion».

Enfin, dans sa contribution, «L'enfance morale: développement moral et éducation morale», Vanessa Nurock établit des liens éclairants entre expérimentations psychologiques et philosophie morale. Au départ d'une lecture critique des travaux de Kohlberg, Turiel et Nucci, elle défend l'idée suivant laquelle les enfants sont, très tôt déjà, doués de moralité. L'éducation morale, loin de se réduire à l'affirmation de conventions que les plus jeunes auraient à intérioriser, a pour rôle essentiel de rendre possible le *raffinement* moral: un approfondissement des caractéristiques propres au domaine moral, déjà présentes dès l'âge de deux ans et demi. L'une des conséquences importantes de cette conclusion, qui appelle d'autres développements, consiste dès lors à s'interroger sur la responsabilité morale des enfants.

La variété des problématiques abordées dans ces différents articles — très brièvement introduits dans cette présentation — démontre, si besoin en était, la richesse de la réflexion philosophique sur l'enfance. Espérons que ce numéro de la *Revue philosophique de Louvain* permette à cette réflexion de conquérir l'audience qu'elle mérite, tout en donnant aux philosophes ou chercheurs sensibles aux questions philosophiques des raisons d'y apporter leur propre contribution.

Laurent DE BRIEY⁶

Institut Supérieur de Philosophie
Université catholique de Louvain
Place Cardinal Mercier, 14
1348 Louvain-la-Neuve — Belgique

Yannick VANDERBORGHT⁷

Centre de recherches en science politique
CReSPo Facultés universitaires Saint-Louis
Boulevard du Jardin Botanique, 43,
1000 Bruxelles — Belgique

⁶ Chargé de recherches du Fonds National de la Recherche Scientifique.

⁷ Professeur invité aux Facultés universitaires Saint-Louis et à l'Université catholique de Louvain.